

# COVID-19 : Informations du FIPHFP aux employeurs publics

Publication : 18 mars 2020

Conformément aux décisions prises par le gouvernement pour limiter la propagation du CORONAVIRUS-COVID 19, le FIPHFP est amené à adopter des mesures pour réduire l'exposition des agents, des membres des instances et des personnes en relation avec le FIPHFP.

## Délai supplémentaire pour la DOETH

Conscient des difficultés rencontrées par les employeurs publics dans cette période, le FIPHFP a souhaité prendre des dispositions visant à assouplir les délais en tenant compte de l'impact de la période de confinement :

- **La campagne de déclaration est prolongée jusqu'au 30 juin 2020**
- Les employeurs qui font actuellement l'objet d'un contrôle **voient le délai de production des pièces justificatives prolongé jusqu'au 30 juin 2020**
- **Un délai supplémentaire de 3 mois** est accordé pour la production des **bilans annuels au titre des conventions.**

L'ensemble de ces mesures a un impact sur l'activité du FIPHFP. **Les réunions en présentiel sont annulées. Les sessions de formation DOETH en webinaire sont reportées ! Elles auront lieu les 12, 14 et 26 mai 2020**, inscrivez-vous en vous rendant dans l'agenda du Handi-Pacte.

Pendant la période d'éloignement des collaborateurs, les demandes plateformes ne pourront pas être traitées (lors de la reprise, le FIPHFP examinera les dossiers eu égard au contexte particulier de confinement que nous vivons). L'activité liée aux employeurs conventionnés est limitée.

## Nouvelle rubrique spécialement dédiée au COVID-19

Pour vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation, une rubrique dédiée sur notre site web regroupe un ensemble d'informations relatives à la crise sanitaire que traverse actuellement notre pays, et utiles aux employeurs publics et aux personnes en situation de handicap. Le FIPHFP actualisera fréquemment cette page et publiera des informations de façon régulière ». <http://www.fiphfp.fr/Actualites-COVID-19>

## Le FIPHFP toujours à vos côtés en région

Votre DTH reste à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

Les mesures sanitaires gouvernementales nous conduisent à être en télétravail, vos DTH restent joignables par mail :

**Monica Gouzy** - [monica.gouzy@caissedesdepots.fr](mailto:monica.gouzy@caissedesdepots.fr) (<mailto:monica.gouzy@caissedesdepots.fr>)

Enfin, la coordination du Handi-Pacte est disponible pour toutes questions et vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Téléphone : 03 39 25 01 86

Mail : [coordination@handipacte-grandest.fr](mailto:coordination@handipacte-grandest.fr)

A noter : **les prochaines animations du Handi-Pacte sont maintenues en webinaire** (webinaire sur l'apprentissage le 3 avril, instance d'échange de pratique sur la PPR le 14 avril, et webinaire sur les maladies invalidantes le 20 mai 2020).

**Inscrivez-vous sur le site du Handi-Pacte Grand Est : [www.handipacte-grandest.fr](http://www.handipacte-grandest.fr)**